



Mariage en Suisse (demande de préparation de mariage)

La personne domiciliée en Suisse qui souhaite se marier doit envoyer les documents suivants à l'Ambassade de Suisse à Cuba :

- un fax ou un courriel électronique informant de l'intention de se marier en Suisse
- copie du certificat individuel d'état civil suisse

La personne cubaine qui envisage se marier en Suisse devra compléter et signer, auprès de l'Ambassade de Suisse à Cuba, les formulaires suivants :

- demande en vue du mariage (demande d'exécution de la procédure préparatoire du mariage) *)
- déclaration relative aux conditions du mariage *)

*) la partie suisse qui n'a pas son domicile à Cuba devra compléter les mêmes formulaires en Suisse ou auprès de l'office d'état civil compétent pour son lieu de domicile

Documents pour la préparation du mariage :

- acte de naissance
- certificat d'état civil avant le mariage (si divorcé/e, prière de présenter le jugement de divorce ainsi que le certificat du mariage antérieur / si veuf/veuve prière de présenter l'acte de mariage précédent et l'acte de décès du conjoint/de la conjointe décédé/décédée)
- confirmation de domicile à Cuba / déclaration sous sermons devant un notaire ou certificat de domicile
- passeport cubain (sera rendu au titulaire), avec deux photocopies du même, sans légalisation
- copie du passeport suisse ou, au cas où le fiancé/la fiancée domicilié/domiciliée en Suisse n'était pas citoyen/ne suisse, copie du permis de résidence pour la Suisse.

Tous les documents cubains ne doivent pas dépasser les 6 mois lors de leur établissement et doivent être légalisés par le Ministère des Affaires étrangères de la République de Cuba (MINREX). Une copie non légalisée, de bonne qualité, de chaque document doit être présentée à l'Ambassade.

Le montant total des émoluments consulaires est de CHF 230.00 ou CHF 270.00, payable au guichet en argent liquide CUC. Le total est composé de la manière suivante :

CHF 75.00 pour la traduction et légalisation des documents, CHF 150.00 pour l'obtention des formulaires pour la demande en vue du mariage, CHF 5.00 pour les frais d'envoi par courrier diplomatique. Au cas où le/la fiancé/fiancée suisse était immatriculé/e auprès de la représentation suisse à La Havane, CHF 40.00 pour la confirmation d'immatriculation.

Documents pour la demande de visa pour prise de domicile en Suisse :

- 3 formulaires „demande de visa D pour la Suisse“ dûment remplis et signés (pour séjour supérieur à 90 jours)
- 3 photos (de bonne qualité et background blanc)
- casier judiciaire récent, légalisé par le MINREX (antécédentes pénales), version internationale
- casier judiciaire récent, version nationale, sans légalisation du MINREX
- passeport cubain et trois photocopies du même (sans légalisation)
- si applicable, émoluments de 60 EUR payables en CUC – Pesos Convertibles

La procédure d'inscription du mariage et de demande de visa D pour la Suisse dure minimum 8 semaines.

5ta Avenida, No 2005
entre 20 y 22
Miramar, Playa
La Habana 11300

+53 (0)7 204 26 11
+53 (0)7 204 11 48
Téléphone: +41 (0)31 324 18 46 (47)
Fax: +41 (0)31 324 18 49
hav.vertretung@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/havana